



N°21
25/09/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :

Benoit VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr

Tomates abris froids :

Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA*

*N°X du
JJ/MM/*



Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Tomate en sol, sous abris froids

- **Tuta absoluta** : le fait marquant de l'année est l'extension importante de l'insecte en Vienne (l'hypothèse d'un transport avec les plants est privilégiée). Durant cette campagne, de nombreuses cultures de tomate de la Charente-Maritime et de la Vienne ont été durement impactées.

Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : le vol d'automne semble se poursuivre, mais en-dessous des seuils indicatifs de risque admis pour ces cultures.
- **Septoriose sur céleri** : le risque est notable, les conditions deviennent favorables à ce champignon (humidité). Cependant, le risque doit être apprécié à la parcelle (suivant que le calibre commercial est atteint ou non).

Alliacées

- **Mouche mineuse** : actuellement, on ne note pas de piqûre de nutrition (sur ciboulette ou sur poireau).
- **Teigne du poireau** : suite à l'activité des semaines 33 à 35, des dégâts sont apparus ou sont susceptibles d'apparaître. Depuis, le vol est redevenu faible à nul.

Une plante à surveiller : l'Ambrosie

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

[Lien vers la liste actualisée « produits de biocontrôle »](#)

Tomate en sol, sous abris froids

Dernière rubrique tomate avant la rédaction du bilan de campagne maraîchage le 04 décembre 2019.

• Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)

Durant cette campagne, l'insecte a encore été très présent sur la façade Atlantique et plus largement en Charente-Maritime. Depuis cette année, des exploitations des Deux-Sèvres et de la Vienne sont touchées (durement dans le Centre-Vienne). Cet insecte est encore très actif sur ces différents secteurs (piégeages).

Préoccupation récente en Vienne : l'insecte est présent sur au moins 4 exploitations du centre de la Vienne. Dans certains cas, les pertes ont été très importantes avec 100 % des plantes touchées et une très grande proportion de fruits qui présentent des mines. Ces sites, dans un secteur non touché les années précédentes, montrent que la pression peut apparaître très rapidement. Le recoupement des informations démontrerait que les raisons de ces pressions soudaines seraient liées à l'origine des plants.

Dans le cadre des mesures de prophylaxie, il est très important (entre-autre) **de veiller à l'absence de ce parasite à la réception des plants.** Après, le parasite s'installe sur l'exploitation et la protection devient vraiment complexe. Sur exploitation, les dégâts peuvent être très conséquents dès la première année.

Biocontrôle : différents moyens sont possibles :

- Piégeage massif (cf. document Ecophytoc, lien ci-après).
- Différents auxiliaires sont utilisables : *Macrolophus pygmaeus* consomme œufs et larves de *Tuta absoluta* ainsi que les aleurodes, *Amblyseius swirskii* utilisés contre différents ravageurs sont des consommateurs d'œufs de *Tuta absoluta* et *Trichogramma achaeae*
- Confusion sexuelle (autorisée depuis juillet 2018) : diffuse des phéromones dans la serre et empêche l'accouplement. Voir la liste des produits de biocontrôle autorisés (lien en fin de ce bulletin). On constate sur des exploitations très touchées les années précédentes, des cas de réponses très positives à cette technique, d'autres cas où les résultats sont moins intéressants.

• Autre

En fin de culture, il n'est pas rare de noter des taches d'oïdium et la présence d'acariose.

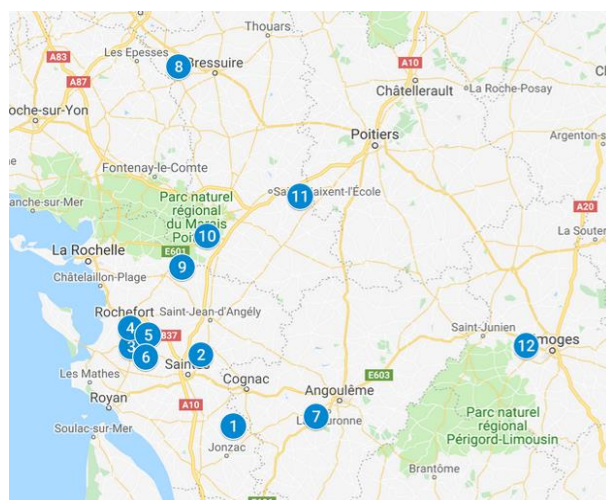
Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Le vol d'automne se confirme sur plusieurs secteurs.

Cependant, sauf pour le site suivi en Charente (proche d'Angoulême), les niveaux de piégeages sont en dessous du seuil indicatif de risque généralement admis de 0,1 mouche pour la carotte et de 0,2 mouche pour le céleri-rave (par jour et par piège).



Évaluation du risque : le vol d'automne est confirmé.

Sauf pour un secteur en Charente, le risque semble encore faible (au-dessous du seuil indicatif de risque généralement admis).

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																									
		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38			
Carotte	1	0	1	1	2	1	0	3	2	2	3	3	0	1	0	1	0	1	3	2	4	2	4	2			
	2		0		0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	3					1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	0	2			
	7							0	2				0	0	1	1	0	0	1	0	0			7			
	8										0	0		0	0	0	0	0	0	0	0			1			
	9											0	0	0	0	0	0	1	0	0	0			0			
	10												0		0	0	0	0	0	0	0						
	11																			2	0	2	1	0			
	12																				1						
	Céleri	4					0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0	3		
		5					0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1		
		6					0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2		

• Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

Suivant les parcelles et les situations, des foyers de septoriose sont visibles. Des variétés semblent être plus sensibles et concernées par ces taches.

Des données météo des secteurs de Trizay (17), d'Agressais (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL/Ctifl SEPTOcel (sur Inoki®). Pour des plantations du 1^{er} avril, les cycles du champignon au 25 septembre, sont :



Symptômes de septoriose observés récemment (Crédit Photo : ACPEL)

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
Trizay (17)	6	Sorties de taches déjà effectives pour le cycle 5 Prévision de sorties de taches du 07 au 13 octobre pour le cycle 6
Mansle (16)	6	Sorties de taches déjà effectives pour le cycle 5 Prévision de sorties de taches du 07 au 13 octobre pour le cycle 6
Agressais (86)	7	Sorties de taches déjà effectives pour le cycle 6 Prévision de sorties de taches du 06 au 13 octobre pour le cycle 7

Pratiques d'irrigation / septoriose : les cycles de la septoriose du céleri sont très liés à l'humidité. Ainsi, il est important d'éviter les irrigations qui favorisent une longue durée d'humectation du feuillage (par exemple, ne pas arroser en soirée ou en début de nuit).

Évaluation du risque : pour les 3 sites, le nombre de cycles à risque est atteint (à partir du 3^{ème} cycle le risque est présent). La prise en compte de la date de sortie des taches est importante : en effet, c'est à la sortie des taches, qu'une dissémination se produit.

A cette date, la notion de risque doit être appréciée en fonction du calibre de la culture. Ainsi, dans le cas de parcelles où le calibre recherché « est ou est quasiment atteint », l'impact de l'apparition de la maladie sera peu important.

NB : ce modèle calcule sur les bases de données climatiques débutant le 1^{er} avril (date de plantation retenue), de plus il ne peut pas prendre en compte les irrigations pratiquées à la parcelle. Ainsi, des plantations très précoces et/ou dans le cas d'irrigations répétées le risque réel peut être supérieur à la prévision du modèle.

• Maladie de la porcelaine (Aster-Yellow) sur céleri (rave et branche)

En Charente, en Charente-Maritime et en Vienne, des symptômes significatifs de la maladie de la porcelaine ont été notés dans plusieurs parcelles (de 1 à 5 % des plantes touchées). Cette maladie due à un phytoplasme (transmis par des cicadelles) se caractérise par une décoloration jaune, une croissance ralentie et un rabougrissement de la plante.

La rave ne grossit plus correctement et devient impropre à la commercialisation. Parfois, dans quelques situations, une pourriture bactérienne se développe.



Photos récentes de cas de plantes atteintes par l'Aster-Yellow en Vienne, Charente-Maritime et en Charente
(Crédit Photo : ACPEL et Sylvie SICAIRE – CDA16)

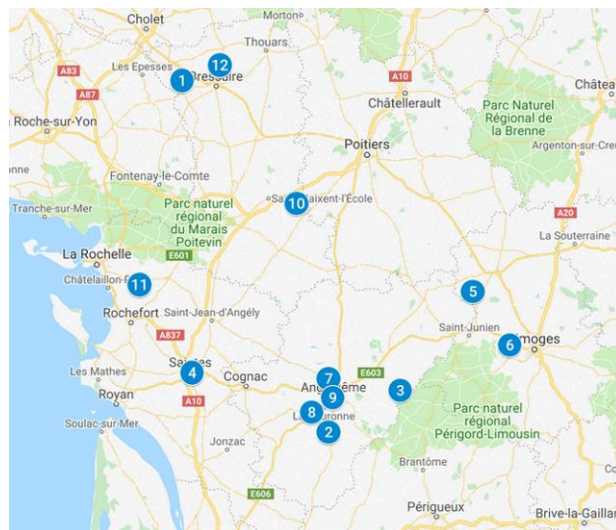
Évaluation du risque : à relier à la parcelle, à l'année, à des contextes favorables à la transmission de ce phytoplasme. La « période d'incubation » entre la transmission et l'expression est longue. A cette date, il existe peu de risque que de nouvelles parcelles soient atteintes très fortement. Pour celles touchées, l'accentuation des symptômes est probable.

Alliacées

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

En production de poireau, en raison des dégâts potentiels (surtout en AB), ce ravageur doit être suivi (réseau de suivi sur des plants de ciboulette). La mise en place de plants de ciboulette permet de suivre les piqûres de nutrition qui témoignent de l'activité du ravageur sur le poireau.

Piqûres de nutrition sur ciboulette : nombre de pieds touchés (en %)											
Site	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
2	0	0	0	0	0	0		0	0		0
3	0	0			0	0	0		0	0	0
4	0	0	0		0	20	20			0	0
5		0	0				0	0	0		
6		0	0				0	0	50		
7		0			0	0	0	0	0		0
8						0	0	0	0		0
9					0	0	0	0			
10							0	0		0	
11							0	0			
12									25		



Pas de confirmation cette semaine, pour les deux sites qui avaient noté une activité significative en semaine 36 (deux secteurs différenciés de Haute-Vienne et du nord des Deux-Sèvres). Ailleurs, on ne note pas d'activité de la mouche mineuse.

Évaluation du risque : même si on ne note pas d'activité, en raison des signalements précédents, une surveillance accrue des piqûres de nutrition sur les cultures est nécessaire.



Piqûres de nutrition sur ciboulette et sur poireau (avec présence de la mouche)
(Crédit Photo : ACPEL)

- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

A nouveau cette semaine, on ne note pas de captures. Le vol observé des semaines 28 à 35 semble être interrompu. Cependant, suite à l'activité précédente du papillon (des semaines 28 à 33 pour ce site) des dégâts sont signalés sur le site 3 (centre-est Charente).

Nombre de teignes relevées par semaine et pour 2 pièges														
Site	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
1	6	0	0	0	0	6	0	0	0	5	4	1		0
2			0	0	1	0	0	0	0		0	0	0	0
3				13		13	5	2	3	0		0		0
4					0	0		0	0	1			0	0
5					0	0				0	0	0		
6					0	0				0	0	0		
9									18	18	20			
11										18	18			



Dégâts de teigne sur poireau
(Crédit Photo : Benoît VOELTZEL - CDA17)

Évaluation du risque : pas de piégeage depuis ces 3 dernières semaines. En raison des piégeages précédents, les dégâts sur feuillage sont encore susceptibles d'apparaître prochainement.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Des piqûres de thrips sont observées sur le site de Saintes. Sur cette parcelle, une majorité de plantes est touchée (piqûres) avec une intensité importante (> de 10 % de la surface foliaire concernée). L'insecte est observable sur un grand nombre de plantes (> à 4 insectes par plante).

Évaluation du risque : pour les sites concernés par cette problématique, le retour à des conditions climatiques plus humides devrait atténuer l'activité des thrips qui n'apprécient pas l'humidité sur le feuillage et dans le « cornet » du poireau.

Notes nationales et informations

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane...), agrumes (citron, orange, ...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en oeuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF. Le lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

- **Liste des produits de biocontrôle**

La liste des produits de biocontrôle a été remise à jour : note de service DGAL/SDQSPV/2019-615, publiée le 22-08-2019 : [ICI](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "